



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

AR Prefecture

063-216302653-20231211-20231281-DE
Reçu le 18/12/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Décembre 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Patricia MONTAGNER, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER ;

Ont donné procuration : Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Mr Anthony BOURBONNAUX à Cédric DAUDUIT
Mme Stéphanie YVERNAULT à Céline DESSIMOND

Absente : Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT

DELIBERATION

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : FIC 2024 : Rénovation partielle du groupe scolaire et extension
N°2023/12/81

Objet : Finances locales : Subvention

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation partielle du groupe scolaire et extension.

Madame le Maire donne lecture de l'avant-projet définitif pour la rénovation énergétique partielle du groupe scolaire

Madame le Maire donne lecture du plan de financement :

Maîtrise d'œuvre :	62 767 € H.T
Etude géotechnique :	2 500 € H.T
Bureau de Contrôle :	3 000 € H.T
SPS :	1 500 € H.T
Marché de travaux :	697 406 € H.T
Montant total :	767 173 € HT

AR Prefecture

063-216302653-20231211-20231281-DE
Reçu le 18/12/2023

DETR/DSIL	150 000€
FIC	104 960€
REGION	100 000€
FEDER	258 778€
Autofinancement	153 435€

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement
- Autorise Mme le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.


Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Fait à Orléat, le 11 Décembre 2023